



## INCAMAIL – CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Merci d'utiliser IncaMail. IncaMail est une plateforme sécurisée de messagerie électronique permettant l'échange sécurisé et vérifiable de messages électroniques qui vous aide à échanger des courriers électroniques au contenu confidentiel («**IncaMail**»). Les Services IncaMail vous sont fournis par **Poste CH Communication SA** (siège social: *Wankdorfallee 4, 3030 Berne, Suisse*, ci-après dénommée le «**Prestataire de services**»).

Les présentes Conditions générales d'utilisation constituent un contrat juridiquement contraignant (le «**Contrat**») entre vous (la «**Cliente**» ou le «**Client**») et le Prestataire de services et elles régissent l'accès à IncaMail et à tous les services associés, y compris les sites web et logiciels associés, ainsi que leur utilisation (le «**Service**»). Si vous acceptez le présent Contrat non pas en tant que personne physique, mais pour le compte de votre organisation, le terme «**Cliente/Client**» désigne aussi votre organisation. Dans ce cas le Contrat lie également votre organisation, à moins que celle-ci n'ait déjà conclu un contrat distinct avec nous.

Avant de poursuivre, vous confirmez que vous avez le pouvoir nécessaire pour conclure le présent Contrat en qualité de Cliente/Client ou pour le compte de la Cliente/du Client.

Si un accès aux Services est mis à votre disposition par une Cliente/un Client (par exemple par votre employeur), c'est-à-dire si vous êtes une Cliente/un Client géré par une entreprise, veuillez noter que, en plus du présent Contrat, votre accès aux Services et leur utilisation sont soumis au contrôle de votre organisation.

Toute référence à des personnes dans le présent Contrat s'applique à toutes les personnes physiques, quelle que soit leur identité de genre, ainsi qu'à des pluralités de personnes.

**Veuillez lire attentivement le présent document. Si vous vous abonnez aux Services IncaMail, y accédez ou les utilisez, vous acceptez le présent Contrat. Veuillez ne pas utiliser les Services IncaMail si le droit applicable vous l'interdit.**

### 1. Le Service

- 1.1. **Champ d'application:** le présent Contrat régit l'accès aux produits et services IncaMail proposés par le Prestataire de services, ainsi que leur utilisation, y compris les sites web et les technologies ou fonctions et les logiciels associés (les «**Services**»). Vous pouvez accéder aux Services et les utiliser conformément au présent Contrat. Le présent Contrat comprend les Conditions spécifiques aux fonctions, les [Conditions d'utilisation](#), la [Informations Légales – IncaMail](#), et l'[Avenant relatif au traitement de données](#) (le cas échéant).
- 1.2. **Conditions spécifiques aux caractéristiques:** certains services ou certaines fonctions peuvent être soumis à des conditions complémentaires spécifiques au service ou à la fonction en question, tel que précisé dans les Conditions spécifiques aux fonctions. Lorsque vous accédez à la fonction ou au service en question régi par les Conditions spécifiques aux fonctions ou lorsque vous l'utilisez, vous acceptez également les Conditions spécifiques aux fonctions. En cas de divergences entre les Conditions spécifiques aux fonctions et les présentes Conditions générales d'utilisation, les clauses des Conditions spécifiques aux fonctions prévalent.
- 1.3. **Revendeurs:** en tant que Cliente/Client, vous pouvez acheter un abonnement directement auprès d'un tiers («**Revendeur**»). Dans ce cas, en plus du présent Contrat, des conditions générales distinctes propres au Revendeur peuvent s'appliquer à votre accès aux Services. Vous acceptez cela expressément et reconnaissez en même temps que le Prestataire de services est habilité à faire valoir le présent Contrat à votre rencontre et que les Revendeurs ne sont pas autorisés à faire des promesses ou à prendre des engagements, quels qu'ils soient, pour le compte du Prestataire de services. Le Prestataire de services n'est pas lié par d'autres obligations que celles spécifiées dans le présent Contrat et les documents susmentionnés à l'article 1.1.



- 1.4. **Modifications du Service:** nous sommes toujours à la recherche de moyens d'améliorer les Services et d'améliorer leur sécurité. Pour y parvenir, il est possible que nous devions en modifier des caractéristiques et fonctions. Si nous modifions les Services pendant la durée du présent Contrat d'une façon qui réduit considérablement la fonctionnalité ou limite l'accès à certaines caractéristiques, nous en informerons les Clientes/Clients aux adresses électroniques associées à leur compte. En tant que Cliente/Client, vous pouvez résilier le présent Contrat dans les trente jours suivant la réception de la notification. Dans ce cas, vous recevrez un remboursement au pro rata des éventuelles avances versées. Ce droit de résiliation ne s'applique pas aux mises à jour de fonctions proposées sous forme de Services Beta.

## 2. Conditions de participation

- 2.1. **Utilisation des Services sans enregistrement:** des Clientes/Clients peuvent utiliser les Services sans enregistrement, uniquement aux fins suivantes: (i) lecture de messages IncaMail à l'aide d'un code de sécurité et (ii) envoi de messages à des Clientes/Clients IncaMail qui ont activé ce Service, par l'intégration sur une passerelle de messagerie. Le Contrat entre le Prestataire de services et la Cliente/le Client qui utilise les Services sans enregistrement prend automatiquement effet à l'issue de la procédure de confirmation en ligne de la Cliente/du Client. Dans les 180 jours suivant la dernière utilisation d'IncaMail, les Clientes ou les Clients ne sont pas tenus d'accepter à nouveau les présentes Conditions générales d'utilisation, à moins qu'elles n'aient été modifiées entre-temps. Le Prestataire de services peut à tout moment prolonger ou limiter l'utilisation des Services sans enregistrement.
- 2.2. **Utilisation des Services avec enregistrement:** pour ouvrir un compte IncaMail et pouvoir utiliser les Services, les Clientes/Clients doivent d'abord s'enregistrer auprès du Prestataire de services sur le site web [www.incamail.com](http://www.incamail.com), à l'aide de leur adresse e-mail. Un code d'activation est ensuite envoyé à l'adresse e-mail de chaque Cliente/Client, code que les Clientes/Clients doivent utiliser dans les 30 jours pour vérifier leurs données auprès du Prestataire de services. Le Prestataire de services peut renoncer à son droit de vérification pour les Clientes/Clients qui ont déjà été vérifiés par d'autres moyens (p. ex. avec un enregistrement Swiss ID, Microsoft ou Google). Les Clientes/Clients qui s'abonnent à IncaMail Premium en utilisant l'enregistrement eGov doivent également fournir leur adresse postale, afin que le Prestataire de services puisse la vérifier.
- 2.3. L'enregistrement en ligne décrit au point 2.2 constitue pour la Cliente/le Client une offre contraignante de conclusion d'un contrat contraignant avec le Prestataire de services et portant sur l'accès aux Services et leur utilisation. Toutefois, le Contrat ne prend pas effet tant que le compte IncaMail n'a pas été activé par le Prestataire de services. Les Clientes/Clients doivent confirmer leur compte client auprès du Prestataire de services en menant le processus de vérification à son terme avant que le Prestataire de services ne procède à l'activation. Le Prestataire de services est habilité à refuser toute demande d'enregistrement sans en indiquer les motifs ou à n'accorder qu'un accès limité aux Services (c'est-à-dire par l'utilisation des Services sans enregistrement selon l'article 2.1).
- 2.4. **Accès à IncaMail:** les Services IncaMail sont accessibles à l'adresse [www.incamail.com](http://www.incamail.com), une fois la Cliente/le Client authentifié avec succès. Les moyens d'accès à IncaMail spécifiques à la Cliente/au Client (identifiant et mot de passe) sont nécessaires pour l'authentification. Le Prestataire de services peut accepter d'autres moyens d'accès (p. ex. SwissID, GenèveID, etc.). L'utilisation de ces moyens d'accès doit être conforme aux stipulations des services proposés et elle ne fait pas l'objet du présent Contrat.

## 3. Effet juridique et admissibilité des messages transmis par voie électronique

- 3.1. **Généralités:** les informations figurant dans le présent article 3 ne sont ni contraignantes, ni exhaustives. Il relève de la responsabilité exclusive de la Cliente/du Client d'effectuer les vérifications d'usage, au cas par cas, concernant l'effet juridique et l'admissibilité des messages transmis par voie électronique. Les effets juridiques des messages électroniques envoyés et reçus via IncaMail sont régis au cas par cas par les dispositions légales



et la pratique judiciaire et administrative de la juridiction nationale compétente, ainsi que par les éventuelles conventions privées. L'utilisation d'IncaMail, en particulier pour le respect de délais, se fait exclusivement dans l'intérêt et aux risques de la Cliente/du Client. S'agissant du respect des délais, il convient de noter que des retards peuvent survenir dans la transmission électronique.

- 3.2. **Transmission électronique de communications d'ordre juridique avec des autorités en Suisse:** en Suisse, IncaMail est une plateforme reconnue pour la distribution sécurisée dans le cadre des procédures régies par le code de procédure civile suisse (CPC), la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP), le code de procédure pénale suisse (CPP) ou la loi fédérale sur la procédure administrative (PA). Les lois en question et leurs dispositions d'application définissent les détails. Les adresses des autorités participantes sont publiées au répertoire de la Chancellerie fédérale ([www.ch.ch/ejustice](http://www.ch.ch/ejustice)). La Cliente/Le Client reconnaît que, de manière générale, (a) seul un message IncaMail envoyé comme «recommandé» est autorisé pour la notification en bonne et due forme aux autorités, selon la définition desdites lois; et (b) il est impératif que les communications soient envoyées avec une signature électronique qualifiée selon la loi sur la signature électronique. Les lois en question et leurs dispositions d'exécution peuvent prévoir d'autres conditions requises en matière d'admissibilité. Les produits permettant de créer des signatures électroniques qualifiées ne font pas l'objet du présent Contrat. La Cliente/Le Client peut p. ex. se procurer ce type de produits sur [www.swissid.ch/en](http://www.swissid.ch/en) ou <https://tresorit.com/esign>.
- 3.3. **Dispositions du droit étranger:** la Cliente/le Client reconnaît que l'échange de données avec une signature (qualifiée) et/ou de données chiffrées en dehors de Suisse est soumis à des juridictions étrangères et peut, par conséquent, avoir plus ou moins d'effets différents qu'en droit suisse. De plus, l'échange de messages chiffrés fait l'objet de restrictions dans certains pays étrangers.

#### 4. Contenu client

- 4.1. **Confidentialité:** le Prestataire de services garantit que tous les messages envoyés par IncaMail présentent les caractéristiques suivantes: intégrité, non-répudiation/incontestabilité, confidentialité et authentification ([www.incamail.com](http://www.incamail.com)). Le Prestataire de services garantit que les messages envoyés via IncaMail pendant la durée du Contrat peuvent être déchiffrés pendant 24 mois après leur date d'envoi. Le Prestataire de services peut, s'il informe la Cliente/le Client en conséquence, permettre le déchiffrement après la période en question ou, dans des cas exceptionnels, raccourcir la période pour des raisons de sécurité.
- 4.2. **Autorisation limitée:** le présent Contrat ne confère pas au Prestataire de services un droit de propriété, quel qu'il soit, sur le Contenu client ou la propriété intellectuelle de la Cliente/du Client, à l'exception des droits limités dont le Prestataire de services a raisonnablement besoin pour fournir les Services conformément au présent Contrat, en particulier pour enregistrer, sauvegarder ou transférer le Contenu client et des Données de service (tels que définis à l'article 4.3).
- 4.3. **Contenu:** la Cliente/le Client sait qu'elle/il est pleinement et exclusivement responsable et comptable de son utilisation des Services, y compris du contenu des messages, c'est-à-dire du Contenu client.

#### 5. Traitement et transfert de données

- 5.1. **Données personnelles:** afin d'exploiter et de fournir les Services, le Prestataire de services traite certaines informations (les «Données de service») qui peuvent inclure des Données personnelles. De plus amples informations sur la façon dont le Prestataire de services collecte, utilise et transmet des Données personnelles sont disponibles dans la Déclaration de protection des données d'IncaMail et le Contrat de traitement de données (le cas échéant).
- 5.2. **Sous-sous-traitants:** la Cliente/le Client accepte que, dans la fourniture des Services, le Prestataire de services charge des Sociétés du groupe et des prestataires de services autorisés de traiter des Données de service (les



«Sous-sous-traitants»), y compris toutes les Données personnelles associées en vertu du présent Contrat au sein de l'EEE, aux États-Unis et dans d'autres pays et sur d'autres territoires. La liste des Sous-sous-traitants est disponible ici: [Informations Légales – IncaMail](#)

- 5.3. **Transferts de données:** la Cliente/Le Client accepte que le Prestataire de services et ses Sous-sous-traitants puissent transférer des Données de service entre leurs serveurs, vers les appareils de Clientes/Clients gérés par une entreprise et, par conséquent, que les Clientes/Clients gérés par une entreprise puissent avoir accès aux Données de service dans d'autres lieux que le pays de la Cliente/du Client.
- 5.4. **Traitement de données pour le compte de la Cliente/du Client:** si la Cliente/le Client possède un compte professionnel, dès lors qu'elle/il conclut le présent Contrat, la Cliente/le Client charge le Prestataire de services de traiter des Données personnelles pour son compte. Dans ce cadre, le Prestataire de services fournit les Services conformément aux caractéristiques et fonctionnalités d'IncaMail ou tel que documenté par ailleurs dans des instructions écrites convenues par les parties, données par la Cliente/le Client et acceptées par le Prestataire de services. La Cliente/Le Client reconnaît que l'utilisation des Services par ses Clientes/Clients gérés par une entreprise est soumise à la Déclaration de protection des données d'IncaMail. Elle/Il sait que la Déclaration de protection des données identifie la façon dont le Prestataire de services collecte, enregistre et utilise certaines informations. La Cliente/Le Client fera en sorte que ses Clientes/Clients gérés par une entreprise soient familiarisés avec la Déclaration de protection des données d'IncaMail.
- 5.5. **Contrat de traitement de données:** si la Cliente/le Client a un compte à des fins commerciales et si elle/il est soumis au droit européen ou suisse de la protection des données, la Cliente/le Client accepte l'Avenant Contrat de traitement de données en sous-traitance.

## 6. Administratrices/Administrateurs commerciaux

**Droits d'administrateur:** dans le cadre de certains Plans de prestation, la Cliente/le Client peut nommer «Administratrice(s)/Administrateur(s)» une/un ou des Clientes/Clients gérés par une entreprise et modifier ce rôle en tout temps. Les Administratrices/Administrateurs peuvent avoir la possibilité de tenir des statistiques d'utilisation détaillées des «Clientes/Clients gérés par une entreprise», ainsi que de restreindre ou de résilier l'accès à des comptes en lien avec l'inscription de la Cliente/du Client (les «Comptes de Clientes/Clients gérés par une entreprise»). En outre, les Administratrices/Administrateurs peuvent avoir le droit de demander des services différents ou supplémentaires (y compris mise en place de directives et de la vérification en deux étapes pour des Comptes client), d'apporter leur concours à l'intégration de produits tiers et d'accepter des notifications, communications et conditions.

## 7. Responsabilité de la Cliente/du Client

- 7.1. **Droit d'utilisation:** vous déclarez et garantissez ce qui suit: (i) vous avez le pouvoir d'accepter le présent Contrat et (ii) vous avez valablement conclu le présent Contrat et avez le pouvoir légal de le faire.
- 7.2. **Conformité:** la Cliente/le Client est responsable du respect des clauses du présent Contrat et des Conditions d'utilisation. La Cliente/Le Client est seul responsable du respect des lois et règlements applicables à l'utilisation des Services par la Cliente/le Client, en particulier de s'assurer qu'elle/il n'envoie pas de messages au contenu illicite, contenant des virus ou spams, lorsqu'elle/il utilise IncaMail. Il appartient exclusivement à la Cliente/au Client de déterminer si les Services sont appropriés ou suffisants pour l'usage qu'elle/il souhaite en faire.
- 7.3. **Conséquences de la non-conformité, indemnisation:** la Cliente/le Client répond du préjudice subi par le Prestataire de services ou par des tiers en raison du contenu des messages électroniques transmis par la Cliente/le Client à l'aide des Services ou en conséquence de l'utilisation abusive, contraire au Contrat ou illicite des Services. Si, du fait que la Cliente/le Client a contrevenu fautivement aux obligations visées à l'article 7.2, des tiers font valoir des prétentions directement à l'encontre du Prestataire de services, la Cliente/le Client



s'engage à pleinement indemniser le Prestataire de services, en particulier pour les frais de procédure. Le Prestataire de services informe sans délai la Cliente/le Client lorsque des prétentions de ce type sont invoquées à son encontre.

- 7.4. **Conservation des moyens d'accès:** il appartient à la Cliente/au Client de préserver la confidentialité des mots de passe et des Comptes client. En particulier, les Clientes/Clients doivent conserver séparément leur identifiant et leur mot de passe et veiller à ce que ceux-ci et les appareils utilisés ne fassent pas l'objet d'une utilisation abusive de la part de tiers. Si des tiers ont accès au Compte client en question, la Cliente/le Client répond des actions de ces tiers de la même façon que de ses propres actions. Si la Cliente/le Client a des raisons de penser qu'un tiers non autorisé connaît les moyens d'accès ou peut y accéder, la Cliente/le Client doit immédiatement modifier le mot de passe ou en informer le Prestataire de services. La Cliente/Le Client, et non le Prestataire de services, répond de la gestion / de l'administration interne des Services. Les Services prennent en charge l'authentification à deux étapes.
- 7.5. **Pays soumis à embargo:** l'échange de messages chiffrés peut être soumis à des restrictions légales en vertu de la législation du pays dans lequel la Cliente/le Client entend utiliser les Services. Il relève de l'obligation et de la responsabilité exclusives de la Cliente/du Client de vérifier l'existence de telles restrictions avant d'utiliser les Services, ainsi que de les respecter le cas échéant.

La Cliente/Le Client s'interdit d'accéder aux Services ou de les utiliser si elle/il se trouve dans une juridiction où la fourniture des Services, du Logiciel ou d'autres composants est interdite par le droit suisse, américain ou européen ou par d'autres lois et règlements. La Cliente/Le Client s'interdit de fournir un accès aux Services à un gouvernement ou à des personnes morales ou physiques se trouvant dans une telle Juridiction. La Cliente/Le Client garantit ce qui suit: (i) la Cliente/le Client n'a pas l'interdiction de recevoir des exportations suisses, européennes ou américaines; (ii) la Cliente/le Client n'est pas une ressortissante ou un ressortissant d'une juridiction telle que définie ci-avant ou une entreprise enregistrée dans une telle Juridiction; (iii) la Cliente/le Client ne permettra pas à des Clientes/Clients gérés par une entreprise d'accéder aux Services ou de les utiliser en violation d'un embargo imposé par les États-Unis ou d'autres interdictions ou restrictions d'exportation applicables; (iv) la Cliente/le Client respecte l'ensemble des lois applicables relatives à l'exportation concernant la transmission de données techniques.

- 7.6. **Connexion Internet:** la Cliente/Le Client comprend que certaines fonctions des Services requièrent une connexion Internet. Il appartient à la Cliente/au Client de se procurer et de maintenir les connexions réseau qui relient son réseau aux Services, y compris des navigateurs Internet qui prennent en charge les protocoles utilisés par le Prestataire de services. Il appartient à la Cliente/au Client de se procurer et de maintenir l'ensemble des connexions, logiciels, ainsi que le matériel informatique et les autres équipements nécessaires pour accéder aux Services et les utiliser.

## 8. Communication de renseignements à des tiers

- 8.1. **Visibilité:** les Clientes/Clients peuvent s'inscrire au «Répertoire d'adresses eGov Suisse» et modifier les paramètres de recherche pour être «visible» et apparaître dans les résultats de recherche.
- 8.2. **Demande de tiers:** sauf dans les cas prévus aux articles 8.1 et 9, aucune information en lien avec les Services ne sera divulguée à des tiers, sauf si le Prestataire de services est tenu de le faire par la loi ou en réponse à une demande licite d'une autorité compétente.

## 9. Recours à des tiers

**Sous-sous-traitants:** la Cliente/le Client autorise le Prestataire de services à faire à tout moment recours à ses Sociétés du groupe (les «**Prestataires tiers autorisés**») et d'autres tiers, en tant que prestataires de services tiers, pour la fourniture des Services. Cela vaut aussi pour le développement de produits et de fonctions, ainsi que



pour la maintenance et le support des Services (en particulier chez Tresorit Kft.). La liste des prestataires de services tiers est disponible ici: [Informations Légales – IncaMail](#).

## 10. Frais

- 10.1. **Plan de prestation:** le Prestataire de services propose des Services gratuits et des Services payants. Si la Cliente/le Client s'abonne à un Service payant directement via a procédure d'abonnement du Prestataire de services, les prix, les modèles tarifaires et les fonctions des Services dépendent du Plan de prestation choisi, ainsi que des modifications demandées par la Cliente/du Client. Les prix et les fonctions actuels du Prestataire de services ainsi que les Plans de prestation sont publiés sur le site web du Prestataire de services: [www.incamail.com](http://www.incamail.com).
- 10.2. Les Frais des messages qui ne peuvent pas être distribués, pour des raisons non imputables au Prestataire de service (p. ex. coquilles dans l'adresse électronique, indisponibilité du système de réception), sont supportés par la Cliente/le Client.
- 10.3. **Frais, modes de paiement, monnaie:** la Cliente/Le Client règle au Prestataire de services ou au Revendeur concerné tous les frais afférents aux Services («Frais»), dans la monnaie indiquée à la date de l'achat. La Cliente/Le Client autorise le Prestataire de services ou le Prestataire tiers autorisé à lui facturer tous les Frais applicables à l'aide du mode de paiement choisi par la Cliente/le Client. L'utilisation de ces modes de paiement est proposée par le Prestataire de services ou des Prestataires tiers autorisés, elle dépend des services concernés et ne fait pas l'objet du présent Contrat. La Cliente/Le Client reconnaît que, si le paiement est effectué par carte de crédit, le Prestataire de services est autorisé à céder ses créances à la société de carte de crédit correspondante. Dans ce cas, les clauses du contrat de carte de crédit font foi. Les Frais ne sont pas remboursables, sauf si la loi l'impose ou si le présent Contrat le prévoit expressément.
- 10.4. **Défaut de paiement:** lorsqu'un paiement est dû, le débiteur est en demeure dès qu'une relance est envoyée en bonne et due forme, sauf si aucune relance n'est nécessaire pour la mise en demeure. Les dispositions légales font foi. La Cliente/Le Client est redevable de frais forfaitaires de CHF 20.- à titre de compensation des dépenses engagées pour chaque deuxième relance en bonne et due forme et pour chaque nouvelle action visant au recouvrement des montants dus. Le Prestataire de services se réserve le droit de faire valoir ses frais supplémentaires (notamment frais de poursuite et de justice). La Cliente/Le Client est en droit de prouver que le Prestataire de services n'a subi aucun dommage ou que le dommage était nettement inférieur aux frais forfaitaires réclamés. La Cliente/Le Client ne peut pas compenser les créances du Prestataire de services avec ses propres créances.
- 10.5. **Licences:** sous réserve d'une limitation du nombre de comptes individuels de Clientes/Clients gérés par une entreprise disponibles dans le cadre du ou des Plans de prestation que la Cliente/le Client a souscrits, l'accès aux Services et leur utilisation sont limités au nombre spécifique de Clientes/Clients individuels gérés par une entreprise autorisés dans le cadre de l'abonnement de la Cliente/du Client.
- 10.6. **Période d'abonnement:** lors de l'abonnement à un service payant selon l'article 2.2, la Cliente/le Client peut choisir la durée de son Plan de prestation (la «Période d'abonnement»).
- 10.7. **Facturation:** la Cliente/Le Client doit fournir des informations actuelles, complètes, exactes et autorisées sur le mode de paiement (p. ex. informations relatives à la carte de crédit). Le Prestataire de services peut facturer: (i) d'avance; (ii) à la date de l'achat; (iii) directement après l'achat; ou (iv) de manière périodique.
- 10.8. **Renouvellement automatique:** les Frais sont calculés automatiquement mensuellement ou annuellement, pour chaque mois, mois entamé ou année, en fonction de la période de facturation choisie par la Cliente/le Client pour l'abonnement. La Cliente/Le Client accepte que son abonnement soit automatiquement renouvelé pour la même période à la fin de chaque période de facturation (mais pour une durée maximale d'un an) et le



Prestataire de services peut facturer automatiquement à la fin de la période d'essai ou du renouvellement, à moins que la Cliente/le Client n'informe le Prestataire de services à l'avance de son intention de résilier son abonnement.

- 10.9. **Déclassement et résiliation:** aucun remboursement ni aucun crédit pour des Frais ou paiements ne sera accordé à la Cliente/au Client si celle-ci/celui-ci décide de déclasser ou de résilier son Plan de prestation. Veuillez examiner avec soin les modifications en ce sens, car un déclassement du Plan de prestation peut entraîner une perte de contenu, de fonctions ou de capacité des Services, le Prestataire de services déclinant toute responsabilité dans ce cas.
- 10.10. **Modifications:** le Prestataire de services fournit des efforts commerciaux raisonnables pour mettre en œuvre, dès que possible, les modifications du Plan de prestation ou des caractéristiques de performance à l'initiative de la Cliente/du Client. Si la Cliente/le Client opte pour un déclassement ou une résiliation, les modifications prennent effet le lendemain du dernier jour de la Période d'abonnement en cours.
- 10.11. **Impôts:** les Frais s'entendent hors impôts et la Cliente/le Client est responsable du paiement de tous les impôts. Le Prestataire de services facture les impôts à la Cliente/au Client si le Prestataire de services estime qu'il est tenu de le faire et la Cliente/le Client accepte de payer ces impôts dans ce cas. Si la Cliente/le Client est exonéré d'impôts, la Cliente/le Client est tenu de fournir au Prestataire de services une attestation d'exonération valable pour toutes les juridictions et tous les ordres juridiques pertinents, auquel cas le Prestataire de services s'abstient de prélever les impôts couverts par l'attestation en question.
- 10.12. **Modifications de frais:** si le Prestataire de services a proposé une durée particulière et des Frais particuliers pour l'utilisation du Service, les Frais restent valables pendant la Période d'abonnement concernée. Toutefois, le Prestataire de services ne garantit pas qu'un Plan de prestation particulier sera proposé indéfiniment et se réserve le droit de modifier les prix pour un Plan de prestation particulier ou les fonctions et options prévues dans ce plan. Le Prestataire de services peut modifier les Frais moyennant un préavis d'au moins trente jours aux Clientes/Clients. Sous réserve du droit applicable, l'utilisation des Services par la Cliente/le Client sera facturée aux Frais en vigueur à la fin de la période en question, à moins que la Cliente/le Client n'annule l'abonnement à la fin de sa période d'abonnement actuelle.
- 10.13. **Achat auprès d'un Revendeur:** si vous, en tant que Cliente/Client, achetez IncaMail auprès d'un Revendeur, l'étendue des Services et les spécificités de vos obligations de paiement sont indiquées dans votre contrat avec le Revendeur. Dans ce cas, vous êtes redevable du paiement au Revendeur, comme convenu entre vous et le Revendeur, mais vous reconnaissez que les droits de la Cliente/du Client d'utiliser les Services peuvent être suspendus ou résiliés si le Prestataire de services ne reçoit pas le paiement correspondant de la part du Revendeur.

## 11. Promotions et services gratuits

- 11.1. **Promotions:** la Cliente/le Client peut recevoir ou avoir droit à certaines structures tarifaires, des rabais, des caractéristiques de performance, des promotions et d'autres avantages (collectivement les «Promotions»). Toutes ces Promotions peuvent être modifiées ou résiliées sans préavis. Il relève de l'entière discrétion du Prestataire de services de déterminer si un critère d'éligibilité est ou non satisfait et le Prestataire de services peut avoir besoin d'éléments de preuve ou d'une confirmation à cet effet. Les Promotions sont sous réserve de disponibilité et ne peuvent être ni transférées ni échangées.
- 11.2. **Services gratuits:** si la Cliente/le Client utilise les Services sans enregistrement selon l'article 2.1 ou si la Cliente/le Client s'enregistre pour un service gratuit, un essai gratuit, une offre promotionnelle ou tout autre type d'offre limitée afin d'utiliser les Services (le «Service gratuit»), la Cliente/le Client devra peut-être accepter des conditions supplémentaires lors de l'enregistrement. Le cas échéant, ces conditions supplémentaires sont intégrées au présent Contrat par référence et sont contraignantes.



- 11.3. **Période d'essai:** Si le Prestataire de services autorise un essai, la Cliente/le Client peut s'enregistrer pour tester l'un des Services, étant précisé que cela peut nécessiter une pré-autorisation du paiement. La période d'essai démarre à la date à laquelle la Cliente/le Client conclut l'abonnement à l'essai. Pendant l'essai, la Cliente/le Client peut résilier son abonnement à l'essai à tout moment jusqu'au dernier jour de la période d'essai. À la fin de la période d'essai, l'abonnement en question peut être automatiquement converti en abonnement payant et les Frais correspondants seront automatiquement facturés. S'agissant des comptes utilisés à des fins commerciales, le Prestataire de services se réserve le droit de réduire la durée d'une période d'essai et d'y mettre un terme sans préavis.
- 11.4. **Exclusion de responsabilité:** les Services gratuits sont fournis en l'état et selon leur disponibilité, sans aucune garantie pouvant potentiellement figurer dans le présent Contrat et le Prestataire de services **rejette toute garantie implicite, y compris en ce qui concerne la garantie de qualité marchande ou l'adéquation à une utilisation particulière. La responsabilité globale cumulée du Prestataire de services découlant de l'utilisation de la version à l'essai gratuite par la Cliente/le Client ou en lien avec celle-ci ne saurait dépasser CHF 100.-.**

## 12. Logiciel

- 12.1. **Droits de la Cliente/du Client:** le Prestataire de services ou le Tiers autorisé reste à tout moment le propriétaire du Logiciel. Le Prestataire de services ou le Tiers autorisé vous accorde une licence limitée, non-exclusive et intransmissible, vous autorisant à utiliser le Logiciel en lien avec les Services et conformément au présent Contrat. Le Prestataire de services et ses concédants de licence conservent la propriété de toutes les copies du Logiciel, y compris après l'installation sur vos appareils.
- 12.2. **Mises à jour logicielles:** le Logiciel peut être automatiquement mis à jour. Il se peut que vous deviez télécharger et installer la dernière version du Logiciel. Toutes les mises à jour fournies par le Prestataire de services sont réputées faire l'objet du présent Contrat, sauf indication contraire du Prestataire de services. En fonction de la mise à jour, il est possible que vous ne puissiez plus utiliser les Services jusqu'à ce que vous ayez téléchargé la dernière version du Logiciel et accepté les nouvelles conditions. Si vous n'effectuez pas les mises à jour pendant plus de six mois, le Prestataire de services peut suspendre ou résilier le présent Contrat ainsi que le compte correspondant de la Cliente/du Client géré par une entreprise, moyennant un préavis de quinze jours.
- 12.3. **Open source:** vous reconnaissez que le Logiciel peut contenir des composants logiciels open source de tiers (les «Composants open source»). Dans la mesure requise par les licences couvrant les Composants open source, les conditions de ces licences s'appliquent en lieu et place du présent Contrat à l'égard du composant en question du Logiciel. La liste des Composants open source du Logiciel est disponible sur le site web d'IncaMail ([Informations Légales – IncaMail](#)).

## 13. Propriété intellectuelle

- 13.1. **Réserve de droits:** chaque partie conserve l'ensemble des droits et intérêts afférents à l'ensemble de ses brevets, inventions, droits d'auteur, marques, noms de domaine, bases de données, secrets d'affaires, savoir-faire et autres droits de propriété intellectuelle, ainsi que tous autres droits apparentés (collectivement «Propriété intellectuelle»). Sauf indication expresse dans le présent Contrat, celui-ci ne vous confère aucun droit ou intérêt à l'égard des Services ou de la Propriété intellectuelle du Prestataire de services.
- 13.2. **Utilisation des Services:** les Services sont la propriété du Prestataire de services et/ou de Tresorit Kft. en qualité de Prestataire tiers autorisé ou concédant de licence. Le Prestataire de services vous accorde une autorisation limitée, non-exclusive et révocable, vous permettant d'utiliser le Service pendant la durée du présent Contrat. Vous vous engagez à respecter les Conditions d'utilisation et vous vous interdisez d'utiliser les Services de toute façon qui ne soit pas expressément permise par le présent Contrat ou les Conditions d'utilisation.





- 13.3. **Retours d'opinion:** le Prestataire de services peut utiliser les retours d'opinion, idées, commentaires, demandes d'amélioration, recommandations ou suggestions (les «Suggestions») que vous envoyez ou partagez avec le Prestataire de services, sans assumer une quelconque obligation envers vous. Vous conférez par la présente au Prestataire de services une licence mondiale, gratuite, irrévocable et perpétuelle en vue de l'utilisation et de l'intégration des Suggestions.
- 13.4. **Identification de la Cliente/du Client:** sauf instruction écrite contraire de la Cliente/du Client, le Prestataire de services peut publier et identifier la Cliente/le Client comme une utilisatrice/un utilisateur du Service et la Cliente/le Client accorde au Prestataire de services une licence non-exclusive, entièrement libérée, l'autorisant à utiliser ses logos et marques commerciales et elle/il accepte que le Prestataire de services puisse utiliser les logos et/ou noms associés à la Cliente/au Client sur le site web du Prestataire de services et sur tout autre support marketing. Le Prestataire de services accepte de se conformer aux directives et instructions raisonnables de la Cliente/du Client concernant la forme, la manière et l'emploi de ces logos et marques commerciales. La Cliente/Le Client peut à tout moment demander au Prestataire de services de cesser de l'identifier comme une utilisatrice/un utilisateur du Service moyennant une demande écrite à [support@incamail.ch](mailto:support@incamail.ch).

#### 14. **Clause de non-responsabilité**

- 14.1. **Disponibilité:** le Prestataire de services assure un niveau élevé de disponibilité des Services / de la plateforme IncaMail, mais il ne peut garantir une disponibilité illimitée ou spécifique. Si des Clientes/Clients envoient par IncaMail des communications qui sont soumises à des délais, elles/ils doivent prendre des mesures pour s'assurer que ces délais puissent être respectés, même en cas d'interruption du système. Des travaux de maintenance mineurs peuvent être effectués à tout moment sans préavis, en dehors des horaires de travail. Les horaires de travail correspondent à la période du lundi au vendredi, de 8h à 17h. La Cliente/Le Client est informé des travaux de maintenance à venir dès lors que le Prestataire de services a des raisons de penser que ces travaux causeront une période d'indisponibilité supérieure à trois heures.
- 14.2. **Services Beta:** le Prestataire de services peut occasionnellement mettre à disposition des produits et des fonctions qui sont encore en phase de test et d'évaluation (le «Service Beta»). Nonobstant les indications contraires dans le présent Contrat: (a) vous pouvez choisir d'utiliser des Services Beta à votre entière discrétion et vous utilisez les Services Beta à vos propres risques; (b) il est possible que les Services Beta ne soient pas pris en charge et soient modifiés sans préavis; (c) il est possible que les Services Beta ne présentent pas la même fiabilité ou disponibilité que les Services; (d) les Services Beta n'ont pas été soumis aux mêmes mesures de sécurité et aux mêmes contrôles que les Services. Le Prestataire de services décline toute responsabilité découlant de Services Beta ou en lien avec ces services.
- 14.3. **Fourni «en l'état»:** Si la Cliente/le Client dispose d'un abonnement payant, le Prestataire de services promet qu'il fera en sorte d'exploiter le Service avec les compétences et le soin nécessaires et fera des efforts commerciaux raisonnables pour corriger rapidement tous les défauts dont il a connaissance. Toutefois, le Prestataire de services fournit le Service «en l'état» et «selon disponibilité», sans garantie ou condition expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit, et vous l'utilisez à vos propres risques. Dans toute la mesure permise par le droit applicable, le Prestataire de services décline toute garantie relative à la qualité marchande, à l'adéquation à une utilisation particulière et l'absence de violations de droits de tiers et il ne garantit pas que le Service présente une qualité particulière répond à un besoin particulier.
- 14.4. **Limitation de responsabilité:** la responsabilité du Prestataire de services et de ses Sociétés du groupe, Revendeurs, dirigeants, employés, représentants, fournisseurs ou concédants de licences est exclue dans toute la mesure permise par le droit applicable. La présente limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de violation d'obligations causée intentionnellement ou par négligence grave, aux cas de décès ou de dommages corporels, aux défauts dans des cas de garantie ou aux défauts dissimulés de manière frauduleuse, ni à toute



autre responsabilité dont le droit applicable exclut la limitation ou l'exclusion. En aucun cas le Prestataire de services ne saurait être tenu responsable des gains, recettes ou opportunités commerciales manqués, des interruptions de fonctionnement, des pertes de données ou d'informations confidentielles ou autres, des interruptions d'activités, ni de tout autre dommage direct, indirect, spécial, fortuit, pénal ou consécutif, quel qu'il soit, que ce soit au chef d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle, d'une négligence, d'une responsabilité du fait des produits ou à tout autre chef, due ou liée, de quelque façon que ce soit, à l'utilisation du Service ou des services d'assistance et de maintenance (le cas échéant) ou à l'impossibilité de les utiliser, peu importe que le Prestataire de services ait été avisé de la possibilité de tels dommages ou qu'il eût dû en avoir conscience. La limitation de responsabilité ci-dessus s'applique à l'égard de toutes les prétentions à l'encontre du Prestataire de services et de ses Sociétés du groupe, revendeurs, responsables, employés, représentants, fournisseurs et concédants de licence.

- 14.5. **Voie de recours:** vous acceptez que la seule et unique voie de recours au titre d'un Service non-satisfaisant est la résiliation du Service et le remboursement des montants déjà réglés par la Cliente/le Client pour le message annulé ou endommagé, conformément au barème de prix actuel. Nonobstant toute stipulation contraire des présentes conditions, la responsabilité cumulée du Prestataire de services et de ses Sociétés du groupe, revendeurs, responsables, employés, représentants, fournisseurs ou concédants de licence, y compris toute négligence de votre part, pour toutes les prétentions liées au Service, est limitée aux montants que vous avez réglés au Prestataire de services et/ou aux frais d'abonnement réglés par le Revendeur concerné au Prestataire de services au titre de votre Abonnement au cours des six derniers mois du Service en question, avant le premier événement ou sinistre engageant la responsabilité. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion de garanties implicites ou la limitation de la responsabilité au titre des dommages fortuits ou consécutifs, de dommages corporels ou d'un décès, de sorte qu'il est possible que certaines des limitations ci-dessus soient sans effet. Dans ces juridictions, la responsabilité du Prestataire de services sera limitée dans toute la mesure permise selon la loi.
- 14.6. **Répartition indépendante des risques:** chaque clause du présent Contrat qui prévoit une limitation de responsabilité, une exclusion de garantie ou l'exclusion de dommages-intérêts constitue une répartition acceptée des risques du présent Contrat entre les parties. Cette répartition est un élément essentiel de l'accord entre les parties. Chacune de ces clauses est dissociable et indépendante de toutes les autres clauses du présent Contrat et chacune de ces clauses s'applique même si les garanties prévues par le présent Contrat n'ont pas atteint leur but essentiel.
- 14.7. **Force majeure:** le Prestataire de services ne saurait être tenu responsable envers la Cliente/le Client ou tout autre tiers de l'inexécution ou d'un retard dans l'exécution des Services imputable à un incendie, une inondation, une pandémie, une guerre, une émeute, une grève, une explosion, un lock-out, des décisions judiciaires, une catastrophe naturelle, une interruption de transport, des actes de guerre ou de terrorisme, un conflit du travail, des actes d'autorités civiles ou militaires, une panne de courant, un virus informatique ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable du Prestataire de services.
- 14.8. **Services de tiers:** le Prestataire de services peut fournir des fonctionnalités contenant des liens vers des sites web et services de tiers ou permettre l'accès à ce genre de fonctionnalité. Le Prestataire de service n'a aucune influence sur les contenus de ces et il ne formule aucune garantie, quelle qu'elle soit, quant à ces liens, sites web ou services.

## 15. Indemnisation

Dans la mesure où la loi le permet, la Cliente/le Client s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité le Prestataire de services, y compris les membres de son personnel et ses partenaires, à l'égard des prétentions, incidents, responsabilités, procédures, dommages, pertes et dépenses, y compris les frais juridiques et comptables raisonnables, découlant de l'accès aux Services ou de leur utilisation par la Cliente/le



Client ou ses Clientes/Clients gérés par une entreprise ou la violation du présent Contrat par la Cliente/le Client ou ses Clientes/Clients gérés par une entreprise, ou en lien avec ces éléments.

## 16. Suspension

- 16.1. Suspension pour juste motif: le Prestataire de services peut suspendre et bloquer l'accès aux Services, sans préavis et sans compensation, ou restreindre leur fonctionnement si:
- a. la Cliente/le Client omet de payer en temps utile les montants dus au Prestataire de services;
  - b. la Cliente/le Client ou une Cliente/un Client géré par une entreprise viole une clause du présent Contrat ou des documents mentionnés dans le présent Contrat;
  - c. le Prestataire de services a des raisons de penser que la Cliente/le Client ne respecte pas la législation applicable;
  - d. le Prestataire de services y est contraint sur l'ordre d'un tribunal compétent, d'une autorité gouvernementale, d'une service public ou d'une autorité de poursuite pénale;
  - e. la Cliente/le Client fait l'objet, actuellement ou à l'avenir, d'une procédure de faillite ou d'une procédure similaire; ou
  - f. la sécurité globale des Services, p. ex. du système IncaMail, n'est plus garantie;
  - g. si, à son entière discrétion, le Prestataire de services considère que la poursuite de l'utilisation des Services par la Cliente/le Client ou ses Clientes/Clients gérés par une entreprise crée un risque légal pour le Prestataire de services ou présente une menace pour la sécurité des Services ou d'autres clientes ou clients.
- 16.2. **Effets de la suspension:** si les Services IncaMail sont suspendus conformément à l'article 16.1 ci-dessus, la Cliente/le Client reste responsable de tous les Frais et coûts qui ont été engagés jusqu'à la date de la suspension, ainsi que des Frais pour tout Service auquel la Cliente/le Client ou ses Clientes/Clients gérés par une entreprise continuent d'avoir accès.

## 17. Durée

- 17.1. **Durée du Service:** le présent Contrat entre en vigueur à la date indiquée à l'article 2.1 ou 2.2 du présent Contrat et il reste en vigueur jusqu'à sa résiliation par vous ou par le Prestataire de services.
- 17.2. **Effets de la résiliation:** si le présent Contrat est résilié: (a) les droits et licences qui vous sont conférés par le Service prennent immédiatement fin; (b) la Cliente/le Client peut, avant la résiliation, demander un délai supplémentaire raisonnable pour exporter ses propres Clientes et Clients; et (c) le Prestataire de services peut supprimer les Contenus client et les Données de service en lien avec le compte de la Cliente/du Client dans un délai raisonnable sur le plan commercial, conformément à sa déclaration de protection des données. Les obligations légales contraires demeurent réservées.
- 17.3. **Droits de la Cliente/du Client géré par une entreprise:** les droits de la Cliente/du Client géré par une entreprise en vertu du présent Contrat restent valables jusqu'à l'expiration ou la résiliation de l'abonnement de la Cliente/du Client ou jusqu'à la résiliation de l'accès aux Services de la Cliente/du Client géré par une entreprise par la Cliente/le Client ou le Prestataire de services.
- 17.4. **Subsistance:** les articles suivants restent valables après l'expiration ou la résiliation du présent Contrat: 7 (Responsabilité de la Cliente/du Client), 8 (Demandes de tiers), 10 (Frais), 13 (Propriété intellectuelle), 14 (Clause de non-responsabilité), 15 (Indemnisation), 17 (Durée), 19 (Divers).



17.5. **Renouvellement:** la Cliente/le Client reconnaît et accepte que son Abonnement sera automatiquement renouvelé sur une base mensuelle ou annuelle, pour la même Période d'abonnement (mais pour un an maximum), sauf indication contraire de la Cliente/du Client avant la date de renouvellement.

## 18. Résiliation

18.1. **Résiliation d'un Service payant pour des raisons pratiques:** La Cliente/le Client peut choisir de résilier son ou ses comptes et son abonnement payant à un Service à compter de la fin de sa période actuelle d'abonnement (i) par un mécanisme de clôture de compte ou (ii) en contactant le Prestataire de services comme prévu à l'article 19.11 (Notifications) ci-dessous. Dans ce cas, l'abonnement de la Cliente/du Client ne sera pas renouvelé, mais la Cliente/le Client pourra avoir accès à des Services gratuits. Il n'y a pas lieu à remboursement d'un service prépayé. Le Prestataire de services peut résilier le présent Contrat moyennant un préavis de soixante jours s'il met fin aux Services.

18.2. **Résiliation du Service gratuit pour des raisons pratiques:** la Cliente/le Client peut résilier les abonnements à des Services gratuits immédiatement et sans indiquer de motifs. Le Prestataire de services s'engage à respecter un préavis de dix jours avant la fin du mois.

18.3. **Résiliation pour juste motif:** chaque partie peut résilier le présent Contrat avec effet immédiat si l'autre partie commet un manquement grave au présent Contrat et s'il n'est pas remédié à ce manquement dans les quinze jours suivant la notification du manquement par la partie qui respecte le Contrat. Le Prestataire de services peut résilier le présent Contrat avec effet immédiat, sur notification à la Cliente/au Client, si (i) la Cliente/le Client omet de régler en temps utile les montants dus au Prestataire de services; ou le Prestataire de services a des motifs raisonnables de croire que (ii) la Cliente/le Client ou les Clientes/Clients gérés ses soins utilisent les Services en violation du droit applicable, ou (iii) la poursuite de l'utilisation des Services par la Cliente/le Client (ou ses Clientes/Clients gérés par une entreprise) crée un risque juridique pour le Prestataire de services ou présente une menace pour la sécurité des Services ou d'autres clientes ou clients; ou (iv) la Cliente/le Client ou une Cliente/un Client géré par une entreprise viole une clause du présent Contrat ou des documents visés dans le présent Contrat.

18.4. **Notification:** la résiliation doit être notifiée par écrit (p. ex. à l'aide d'IncaMail) dans un e-mail envoyé à [support@incamail.ch](mailto:support@incamail.ch). La suppression du compte IncaMail par la Cliente/le Client est considérée comme une résiliation.

18.5. **Effet de la résiliation, expiration de l'option de déchiffrement:** si des Clientes/Clients résilient le contrat ou si leur comportement constitue un motif de résiliation du Contrat, toute portion restante de la Durée expire sans compensation. En cas de résiliation du Contrat, les options d'accès au compte IncaMail et de déchiffrement des messages et accusés de réception expirent. Il relève donc de la responsabilité des Clientes/Clients de sauvegarder régulièrement les messages et accusés de réception sous une forme non chiffrée sur leurs propres systèmes.

18.6. **Résiliation pour juste motif (conditions du Revendeur):** Si la Cliente/le Client achète le ou les Services par l'intermédiaire d'un Revendeur agréé, le Prestataire de services peut (i) suspendre le ou les comptes de la Cliente/du Client immédiatement, sur notification à la Cliente/au Client; (ii) résilier le présent Contrat moyennant un préavis de quinze jours, si:

a.) le Prestataire de services est informé par le Revendeur du fait que la Cliente/le Client ne règle pas des montants dus au Revendeur au titre de votre abonnement aux Services;

b.) le Revendeur omet de régler les montants dus au Prestataire de services selon les conditions du contrat entre le Prestataire de services et le Revendeur en question portant sur l'abonnement au Service de la Cliente/du Client.



La Cliente/Le Client accepte par la présente ces risques de suspension et de résiliation et il prend note et accepte que la responsabilité du Prestataire de services, quelle qu'elle soit, ne saurait être engagée envers la Cliente/le Client au titre d'une telle suspension ou résiliation. L'unique voie de recours de la Cliente/du Client à l'égard d'une telle suspension ou résiliation sera dirigée contre le Revendeur en question.

- 18.7. **Comptes gratuits inactifs:** si la Cliente/le Client a souscrit un service gratuit mais demeure inactif pendant au moins 180 jours et si, pendant cette période, la Cliente/le Client ne souscrit pas de Services payants, le Prestataire de services peut suspendre et/ou résilier les Services moyennant un préavis de quinze jours.

## 19. Divers

- 19.1. **Modifications des conditions:** le Prestataire de services peut modifier en tout temps les conditions du présent Contrat, en particulier en raison de modifications des Services ou de la législation applicable. La version la plus récente sera toujours disponible sur le site web d'IncaMail. Si une modification est essentielle, à l'entière discrétion du Prestataire de services, les Clientes/Clients seront informés par écrit moyennant un préavis de trente jours. D'autres modifications peuvent être publiées sur le site web du Prestataire de services, qu'il vous appartient de vérifier régulièrement. Si vous n'acceptez pas les conditions modifiées, vous pouvez résilier le présent Contrat et votre ou vos comptes moyennant un préavis de trente jours. Si vous continuez à accéder aux Services ou à les utiliser après l'entrée en vigueur des modifications, vous acceptez d'être lié(e) par le Contrat dans sa version modifiée. Vous serez informé(e) de vos droits et des conséquences de votre décision dans la communication relative aux modifications des conditions. Nonobstant la présente clause, les modifications au présent Contrat qui (i) sont plus favorables à la Cliente/au Client; (ii) sont requises par la loi; ou (iii) sont liées à l'ajout d'un nouveau service ou d'une nouvelle fonctionnalité aux Services existants; ou (iv) n'ont pas pour effet de réduire vos droits ou d'accroître les responsabilités de la Cliente/du Client, entreront en vigueur avec effet immédiat si elles sont mentionnées dans la communication correspondante.
- 19.2. **Droit applicable:** le présent Contrat est régi par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflits de lois. Les parties excluent spécifiquement l'application (i) de la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP), (ii) de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et (iii) de tous les Incoterms. Afin de lever toute ambiguïté, si la Cliente/le Client est une consommatrice/un consommateur et a sa résidence habituelle dans l'Union européenne, la présente clause n'affecte pas la protection garantie par des dispositions contraignantes du droit du lieu de résidence de la Cliente/du Client.
- 19.3. **Différends:** tout différend en lien avec des Services et/ou le présent Contrat sera soumis aux tribunaux compétents de Berne (Suisse). Si la Cliente/le Client réside dans un pays dont la législation permet aux consommatrices et consommateurs de soumettre des différends à leurs tribunaux locaux (par exemple un pays membre de l'Union européenne ou la Suisse), la présente clause est sans effet sur les conditions correspondantes.
- 19.4. **Différends de Clientes/Clients gérés par une entreprise:** En tant que Cliente/Client géré par une entreprise, vous reconnaissez et acceptez que, comme entre le Prestataire de services et la Cliente/le Client, il relève de la seule responsabilité de la Cliente/du Client de traiter et résoudre les différends avec des Clientes/ Clients gérés par une entreprise concernant ou reposant sur des Fichiers de clients ou des Données de service, des Services ou le non-respect de ses obligations contractuelles par la Cliente/le Client.
- 19.5. **Clause de sauvegarde, intégralité de l'accord:** les clauses du présent Contrat s'appliquent dans toute la mesure permise par le droit applicable. Si un tribunal ou une autorité compétente considère qu'une partie du présent Contrat est illicite ou inapplicable, les autres clauses restent pleinement en vigueur et continuent de produire leurs effets. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant les Services. Il remplace tout accord antérieur et toute déclaration orale ou écrite concernant votre utilisation des Services.



- 19.6. **Renonciation, voie de recours:** le fait que l'une des parties ne fasse pas valoir une clause du présent Contrat ne signifie pas qu'elle renonce à son droit de la faire valoir ultérieurement. Le fait que le Prestataire de services déclare renoncer à faire valoir un manquement au Contrat ne signifie pas qu'il renonce à faire valoir ultérieurement un manquement ultérieur à la même clause ou à une autre clause du présent Contrat. Les voies de recours dont dispose le Prestataire de services au titre de l'une des clauses du présent Contrat n'excluent aucunement les autres voies de recours.
- 19.7. **Prescription:** les parties conviennent que, à l'exception des obligations d'indemnisation ci-dessus, tous les droits découlant du présent Contrat ou en lien avec celui-ci doivent être exercés dans les deux ans suivant la date de survenance du motif de l'action. Les dispositions légales impératives sont réservées.
- 19.8. **Cession:** la Cliente/Le Client ne peut céder ou transférer le présent Contrat ou l'un quelconque des droits ou devoirs en vertu du présent Contrat sans le consentement écrit du Prestataire de services. Le Prestataire de services ne peut pas céder le présent Contrat sans en informer la Cliente/le Client. Toutefois, le Prestataire de services peut céder librement ses droits et devoirs en vertu du présent Contrat, dans son intégralité, à une Société du groupe ou dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation ou d'une vente de l'ensemble ou de la majeure partie de ses actifs, à condition que le successeur accepte d'honorer les obligations du Prestataire de services en vertu du présent Contrat.
- 19.9. **Indépendance des parties; absence de bénéficiaires tiers:** la Cliente/Le Client et le Prestataire de services sont des entreprises indépendantes et aucune des parties n'est une représentante de l'autre. Le présent Contrat ne vise pas à créer une coentreprise, une société de personnes ou une relation de franchise entre les parties. Les personnes qui ne sont pas des parties n'ont aucun droit relatif au présent Contrat et ne peuvent pas le mettre en œuvre. Il n'existe pas de bénéficiaires tiers du présent Contrat.
- 19.10. **Langue:** le Prestataire de services peut fournir des traductions du présent contrat ou d'autres conditions ou directives. Le présent Contrat est rédigé en quatre langues (allemand, anglais, français et italien). Les traductions sont fournies à titre d'information uniquement. La version allemande prévaut en cas de contradiction ou de conflit entre une traduction et la version allemande.
- 19.11. **Notifications:** les notifications, demandes, résiliations et tout type de communications doivent être envoyées par e-mail ou revêtir la forme écrite, étant précisé que la forme écrite simple (signature électronique simple) est suffisante pour les solutions numériques. Toutes les notifications, y compris toute question concernant le présent Contrat, la tarification, les réclamations et autres demandes, doivent être envoyées à l'adresse support@incamail.ch. Les notifications à la Cliente/au Client peuvent aussi être envoyées à l'adresse électronique du compte et sont réputées remises au moment de leur envoi. Le Prestataire de services se réserve le droit de prendre des mesures raisonnables pour vérifier l'identité de la Cliente/du Client ou de Clientes/Clients gérés par une entreprise avant de répondre ou de réagir à la demande de la Cliente/du Client.

## 20. Glossaire

### 20.1. Dans le présent Contrat:

- a. **«Administratrice/Administrateur»** désigne une Cliente/un Client ou des Clientes/Clients gérés par une entreprise et désignés par la Cliente/le Client et chargés de la gestion des Services pour le compte de la Cliente/du Client. Les Administratrices/Administrateurs ont la capacité de contrôler, restreindre ou suspendre l'accès à des comptes liés à l'abonnement de la Cliente/du Client conformément à l'article 6.
- b. **«Société du groupe»** désigne une personne morale dans laquelle une partie détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote et qui est contrôlée directement ou indirectement par cette partie.
- c. **«Contrat»** désigne les clauses du présent document.



- d. «**Services Beta**» désigne des produits et fonctions qui sont mis à disposition par le Prestataire de services alors qu'ils sont toujours en phase de test et d'évaluation.
- e. «**Abonnement commercial**» désigne un abonnement à visée commerciale.
- f. «**Cliente/Client géré par une entreprise**» désigne une personne physique, que ce soit un membre du personnel, une/un partenaire commercial, une sous-traitante/un sous-traitant ou un représentant d'une Cliente/d'un Client qui est invité et autorisé par la Cliente/le Client à utiliser les Services en vertu du présent Contrat.
- g. «**Cliente/Client**» désigne toute personne physique, entreprise, autorité qui a accès aux Services ou les utilise; le terme englobe aussi les personnes qui sont autorisées à utiliser les Services en vertu de contrats conclus par des tiers (Clientes/Clients autorisés par des Clientes/Clients, par exemple membres du personnel).
- h. «**Contenu client**» désigne tout message transmis par voie électronique qui est envoyé, téléchargé et/ou partagé par l'intermédiaire des Services.
- i. «**Frais**» désigne tous les frais applicables payés par la Cliente/le Client au Prestataire de services ou au Revendeur concerné pour les Services.
- j. «**Service gratuit**» désigne une période d'essai gratuite, une offre promotionnelle ou tout autre type d'offre limitée d'utilisation des Services fournis par le Prestataire de services ainsi que l'utilisation des Services sans enregistrement, comme prévu à l'article 2.1.
- k. «**Propriété intellectuelle**» désigne l'ensemble des droits et intérêts afférents aux brevets, inventions, droits d'auteur, marques, noms de domaine, bases de données, secrets d'affaires, savoir-faire et tous autres droits de propriété intellectuelle et/ou apparentés.
- l. «**Composant open source**» désigne tous composants de tiers que le Logiciel peut contenir et qui sont publiés dans le cadre d'une licence considérée comme une licence de logiciel libre par la Free Software Foundation ([Informations Légales – IncaMail](#)).
- m. «**Données personnelles**» a la même signification que selon la loi fédérale sur la protection des données (LPD) ou le règlement général sur la protection des données (RGPD, règlement (UE) 2016/679).
- n. «**Promotions**» désigne l'ensemble des structures tarifaires spécifiques, rabais, caractéristiques, promotions et autres avantages offerts à la Cliente/au Client.
- o. «**Revendeur**» désigne un tiers autorisé à vendre des abonnements IncaMail.
- p. «**Services**» désigne l'accès à IncaMail et aux services associés, ainsi que leur utilisation, y compris les sites web et les logiciels correspondants
- q. «**Données de service**» désigne des informations qui sont traitées par le Prestataire de services (et peuvent contenir des Données personnelles) afin d'exploiter et de fournir les Services.
- r. «**Plan de prestation**» désigne les prix, modèles tarifaires, options de facturation et fonctions des Services, comme prévu à [www.incamail.com](http://www.incamail.com).
- s. «**Durée du service**» désigne la période de validité du présent Contrat, qui débute à la date à laquelle la Cliente/le Client accepte les clauses du présent Contrat et se poursuit jusqu'à la date la plus tardive entre l'expiration de l'abonnement de la Cliente/du Client et la cessation de son utilisation des Services.



- t. **«Logiciel»** désigne les logiciels fournis par le Prestataire de services (par téléchargement ou par accès via le site web) qui permettent à la Cliente/au Client et aux Clientes/Clients gérés par une entreprise (le cas échéant) d'utiliser les fonctionnalités en lien avec le Service en question.
- u. **«Sous-sous-traitants»** désigne les Sociétés du groupe et prestataires de services autorisés que le Prestataire de services charge de mettre à disposition les Services aux fins du traitement de Données de service.
- v. **«Suggestions»** désigne les retours d'opinion, idées, commentaires, demandes d'amélioration, recommandations ou suggestions que la Cliente/le Client envoie au Prestataire de services ou partage avec lui.
- w. **«Demande de tiers»** désigne toute demande d'un tiers en lien avec l'utilisation des Services, y compris des Données de service, par une Cliente/un Client.